

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 180

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 163 de la loi de finances pour 2006 a déjà avancé la date d'entrée en vigueur du nouvel indice de référence des loyers au 1^{er} janvier 2006.